



Syndicat du Bassin
versant de la Vouge

L'inf'eau du bassin de la Vouge

Novembre 2016 – N°38

Courriel : bassinvouge@orange.com
www.bassinvouge.com
www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge



Commission Locale de l'Eau
de la Vouge

La restauration physique de la Vouge et de la Varaude : des projets concertés et concrets !

Dans la continuité de ce qui a été évoqué dans notre parution d'avril 2016, les réflexions sur la restauration morphologique de la Vouge et de ses principaux affluents sont arrivées à leur terme.

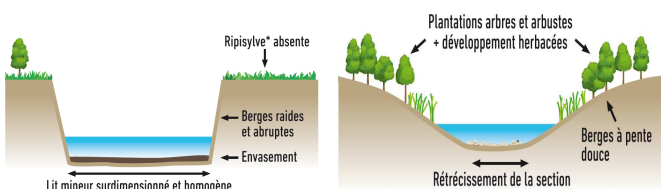
Il faut rappeler que les objectifs de la « renaturation » des cours d'eau sont les suivants :

- la stabilisation des berges dépourvues de ripisylve,
- la reconnexion du cours d'eau avec la végétation rivulaire,
- l'amélioration de la qualité des habitats naturels des cours d'eau
- la non aggravation des risques de débordements des rivières
- le maintien des prélèvements agricoles, dans le cadre de la sévérité des étiages attendus dans les prochaines décennies.

Le Comité de Pilotage, où siégeaient les élus, les services de l'Etat ou bien encore les représentants de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, ont unanimement décidé d'engager des travaux sur deux sites :

- la Vouge, sur 620 mètres linéaires, au droit d'Aubigny en Plaine,
- la Varaude sur 1 500 mètres linéaires, sur la commune de Noiron sous Gevrey.

Les principes généraux retenus sont respectivement le retalutage de la rive gauche de la Vouge et le reprofilage des deux berges de la Varaude.



Principes d'intervention (avant - après)

Afin de s'assurer de la bonne compréhension de la nécessité des travaux qui seront engagés dans les prochaines années, le SBV a souhaité qu'au préalable, une large communication soit mise en œuvre. C'est ainsi qu'une deuxième plaquette a été produite (disponible à l'adresse www.bassinvouge/autres.actions.html) et que des réunions d'informations seront organisées avec les propriétaires riverains ainsi qu'auprès de la population.

Toutefois, dans une volonté de mieux appréhender la qualité réelle de ces deux rivières, le SBV a décidé de prendre de la « hauteur » sur cette démarche.

Ainsi, vous pourrez découvrir, grâce à des images aériennes prises par un drone, le manque évident de diversité morphologique et le tracé rectiligne de deux tronçons de cours d'eau sur lesquels, le SBV souhaite intervenir.



La Varaude : tristement rectiligne !

Avant d'engager les travaux, outre les campagnes de sensibilisation, une autorisation environnementale à déposer auprès des services compétents sera rédigée sur les deux sites au cours de l'année 2017, afin de débiter les travaux en 2018 sur le site d'Aubigny en Plaine et en 2019, sur celui de Noiron sous Gevrey.

A suivre !

Les rencontres Tille - Vouge - Ouche

A l'invitation de la Présidente du Syndicat du bassin de l'Ouche, quelques élus du SBV ont, le 13 octobre, découvert les actions entreprises sur l'Ouche mais également sur la Tille. Cette rencontre a permis aux représentants des quatre syndicats (SITNA, SITIV, SBO et SBV) de partager leurs expériences et de découvrir quelques travaux sur les autres bassins.



Visite du chantier de création de banquettes sur la Goulotte à Chevigny Saint Sauveur

La matinée a été consacrée aux projets portés chez nos voisins. Puis, après un moment de convivialité pris durant la pause méridienne, le Président du SBV, a accueilli les élus sur le site de Villebichot (voir ci-après) puis sur celui de Vougeot. En conclusion, tous ont constaté que les problématiques et les demandes étaient similaires sur les trois bassins présents dans la zone d'affluence de l'aire urbaine dijonnaise. Il est d'ores et déjà programmé une visite durant l'année 2017.

Inauguration des banquettes de Villebichot

Les aménagements (banquettes, épis) sur la Vouge ont été inaugurés le 15 septembre dernier. MM GRAPPIN et COLLARDOT ont convenu que la qualité de la rivière s'était grandement améliorée depuis la mise en place, en 2008, d'une gestion différenciée du site.



Les élus découvrent les banquettes

La Cent Fonts, une restauration en bonne voie !

Les conclusions de l'étude portée sur le moulin aux moines ont été présentées au comité de pilotage. Après accord de l'ensemble des partenaires, des travaux seront engagés sur ce site et consisteront à ouvrir en totalité les vannes durant 4 mois et demi de l'hiver, à laisser le reste de l'année un débit minimum de 50 l/s et enfin à restaurer une pente douce permettant la libre circulation des poissons au niveau de la chute aval. Le dossier loi sur l'eau sera rédigé au cours des prochains mois et les travaux sont envisagés durant les basses eaux de l'été 2017.

D'ici quelques jours, le SBV va engager, en concertation avec le propriétaire, une opération similaire sur le Moulin Bruet, situé à Saulon la Rue. Cette démarche s'accompagnera d'une analyse de la morphologie de la Cent Fonts et de son amélioration. Ce deuxième point est une action prévue au contrat pour la protection de la nappe de Dijon Sud. Rappelons que ces actions, après réalisation des travaux, assureront les prélèvements en eau potable sur la nappe de Dijon Sud et la continuité écologique de la Cent Fonts de sa source jusqu'au Pont Aqueduc des Arvaux.



Le Cent Fonts sous l'effet du remous du moulin Bruet

A NOTER

Les travaux de la première tranche du PPRE 2016-2020 vont débuter prochainement. Les cours d'eau concernés sont les parties les plus aval de la Vouge, de la Bièvre, de la Cent Fonts, de la Varaude et la totalité de la Raie du Pont.

Des renseignements, contactez M. PAPILLON à l'adresse suivante : technicien.sbv@orange.fr